

DATE : le 25 septembre 2018

DESTINATAIRE : Urbanisme – Planification et zonage

EXPÉDITEUR : Antoine D'Anjou agent technique en horticulture et arboriculture

**SUJET : Demande 2018-90135 – Évaluation et recommandations pour les arbres.
PIIA résidentiel – Nouvelle construction au 441 av. Saint-Louis.**

Bonjour,

Le demandeur souhaite subdiviser le lot existant 2 527 544 en deux lots distincts, 6 269 632 et 6 269 633.

Le projet consiste dans un premier temps en la démolition du bâtiment existant et la construction d'une nouvelle résidence avec garage attaché au 441 Saint-Louis sur le lot projeté 6 269 632. Le demandeur projette aussi d'implanter une maison à 2 étages sur le lot projeté 6 269 633.

Selon le bilan forestier effectué par M. Matt Follett arboriculteur certifié ISA, plusieurs arbres privés et deux arbres publics se trouvent à proximité de la zone des travaux projetés et ceux-ci seront affectés par le projet de reconstruction.

Suite à l'inspection du site le 24 août 2018, nous avons constaté que le couvert végétal de l'avenue Saint-Louis sera affecté par la réalisation du projet. Trois (3) des arbres qui doivent être abattus pour le projet de démolition et de reconstruction sont des arbres matures en bonne condition. De plus, le projet de subdivision du lot 2 527 544 entraînera l'abattage d'un arbre mature public supplémentaire dans un futur rapproché s'il y a une nouvelle construction sur le lot 6 269 633. En effet, un (1) érable argenté en excellente condition est présent en façade du lot projeté 6 269 633 et celui-ci devra être abattu pour permettre l'implantation de l'entrée charretière du bâtiment projeté.

Voici en détail l'impact du projet pour le lot 6 269 632 sur les arbres répertoriés :

- Cinq (5) épinettes de Norvège matures, #1-2-3-4-5 indiqués au plan, devront être abattues. Elles sont situées à moins de 1m de la zone d'excavation de l'entrée charretière ou du garage et la perte d'importante de racines d'ancrage entraînera des risques de déracinement.

- L'arbre #9 indiqué au plan, devra être abattu en raison de sa mauvaise condition physiologique et structurale. Il s'agit d'un Marronnier d'Inde mature de 66 cm.
- Les arbres # 6-7-8-18 indiqués au plan, devront être conservés et protégés durant les travaux de démolition et de reconstruction du 441 Saint-Louis. *Voir le formulaire émission de permis pour les détails.*
- Les arbres # 10-11-12-13-14-15-16-17 indiqués au plan, devront être conservés, par contre leur protection n'est pas nécessaire puisque la zone des travaux projetés est à une distance suffisante des systèmes racinaires et il est improbable que des dommages surviennent aux arbres durant la construction. Il s'agit en grande majorité d'arbres ou d'arbustes à faible valeur ornementale en mauvaise condition physiologique, leur abattage est à prévoir ultérieurement.
- Il est à noter que l'implantation du bâtiment projeté sur le lot 6 269 633 entraînera la perte d'arbres supplémentaires.

Le rapport de M. Matt Follett recommande la plantation de 6 arbres afin de remplacer les arbres abattus. Les épinettes qui sont localisées en bordure du stationnement seront remplacés par des *Quercus palustris* "Green pillar" afin de recréer l'écran naturel sur le côté ouest de la propriété. Le marronnier d'Inde présentant d'importants problèmes structuraux sera remplacé en cours arrière par un *Cercidiphyllum japonicum*.

La Ville est en accord avec M. Matt Follett sur le nombre d'arbres à planter à titre de remplacement ainsi que sur le choix des essences proposées.

Les modifications qui ont été apportées au projet au niveau de la largeur de l'entrée charretière permettront de conserver un arbre public mature supplémentaire. Il s'agit d'une amélioration comparativement au premier plan d'implantation proposé à la ville.

Voir le rapport arboricole de M. Matt Follett en pages 1 à 23 pour les détails et photos supplémentaires.

Voir notre rapport aux pages 3 à 6 de ce document.

Merci de votre collaboration



Antoine D'Anjou
Arboriculteur certifié ISA # QU-0188A

441 av. Saint-Louis– PIIA résidentiel – Nouvelle construction.

Évaluation des arbres – 24-08-2018

Par Antoine D'Anjou, agent technique en horticulture et arboriculture.

1. Plan de localisation des arbres – extrait du « plan d'implantation » fourni à la ville 2018-09-21 annoté par Antoine D'Anjou.

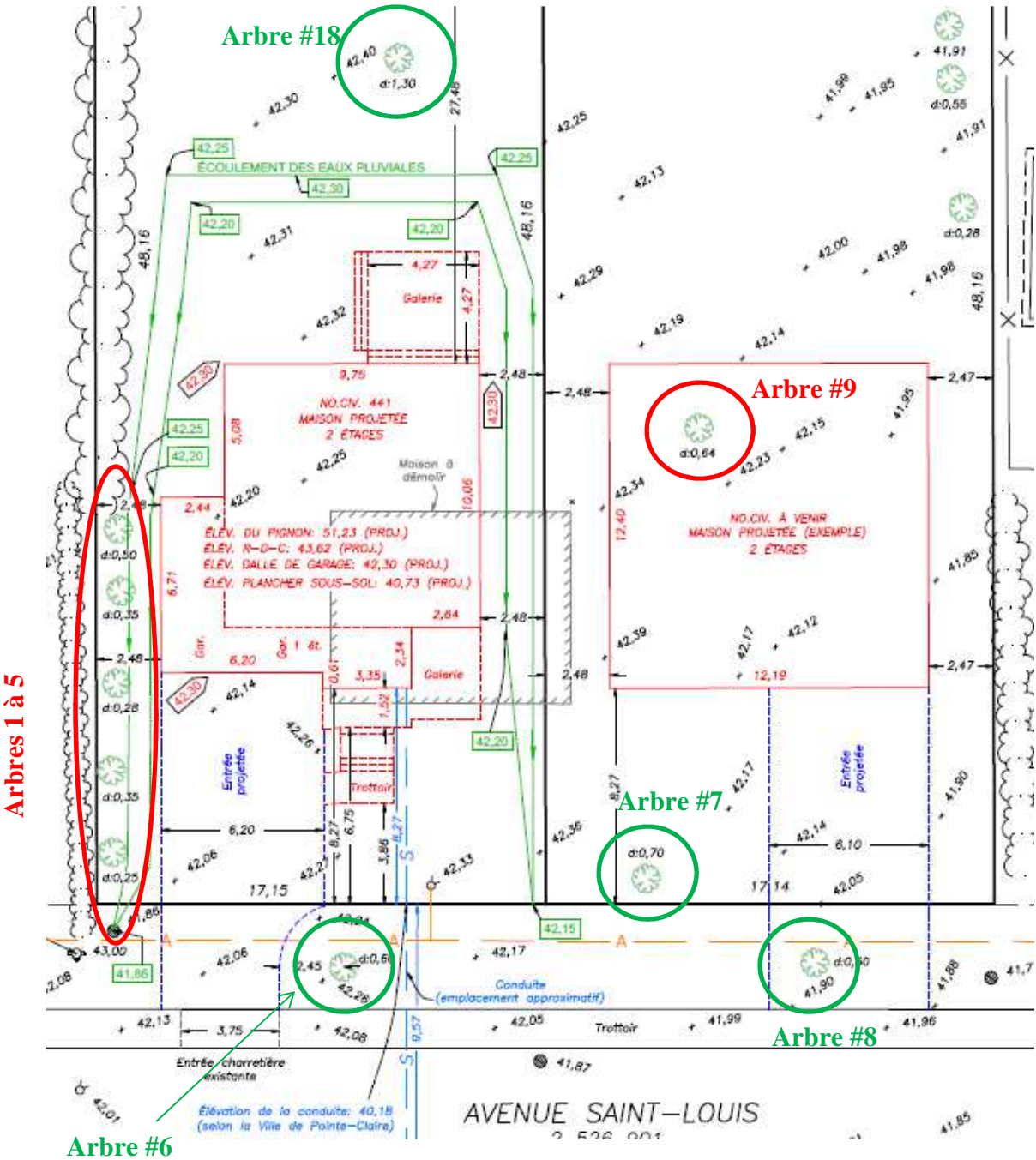




Photo 1 : Arbres #6 et 7



Photo 2 : Arbres #7-8

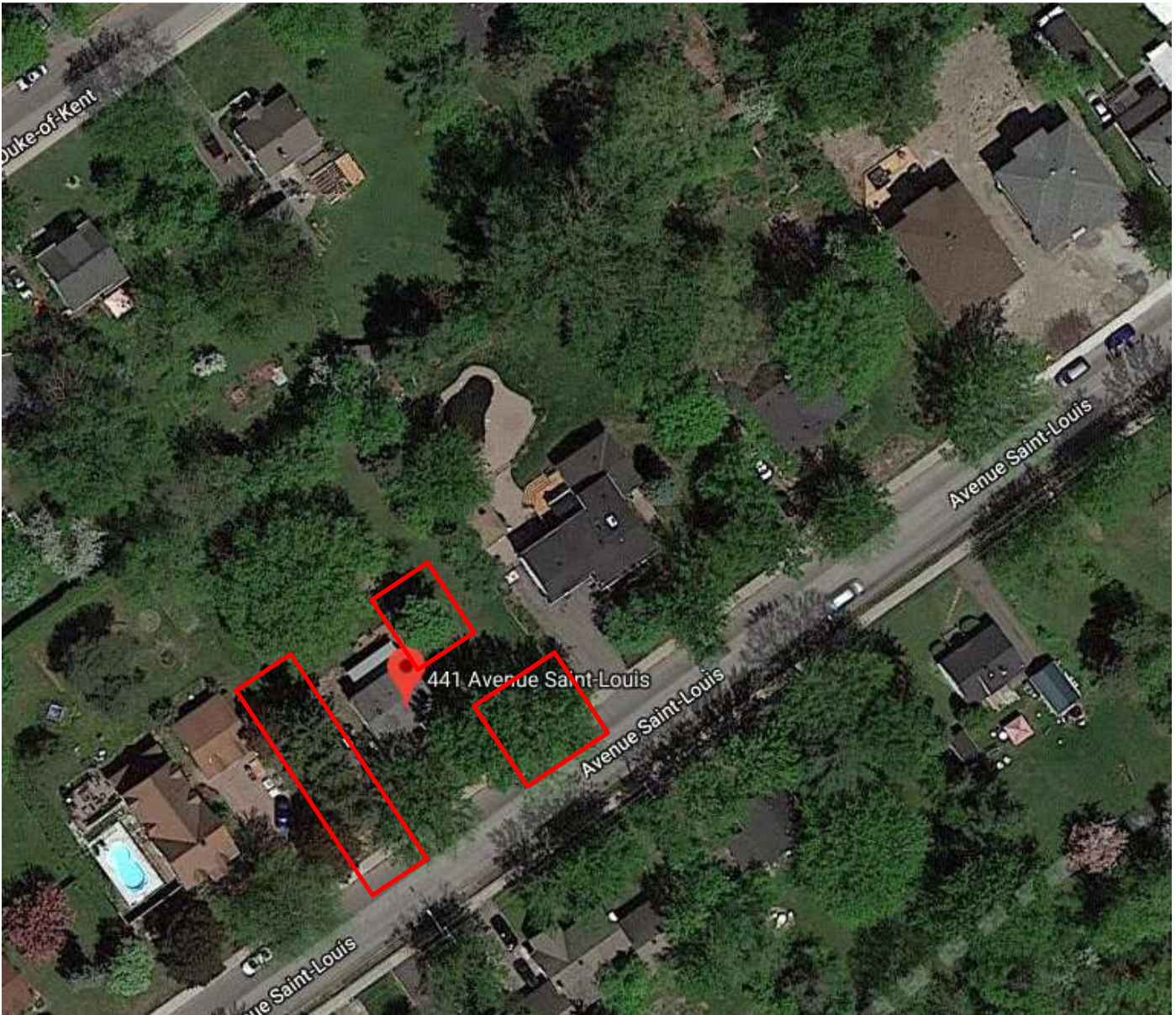


Photo 3 : Détails de la perte de canopée pour la réalisation du projet.